L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien.....$[illegible] | payable d'avance
Do trois fois par semaine $[illegible]

Jours de publication de l'Abeille: MARDI, JEUDI ET SAMEDI.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 10 SEPTEMBRE 1842.

Pour President des Etats-Unis:
HENRY CLAY.
Pour Vice-President:
WINFIELD SCOTT.

LA PRESIDENCE.

Jusqu'à ce jour M. Van Buren nous paraissait devoir être le candidat locofoco pour la prochaine présidence, et nous nous trouvions déjà fort [illegible] la perspective [illegible] de [illegible] en 1844 le triomphe de [illegible] à en juger [illegible] certain d'[illegible] [illegible] son [illegible] de New-York [illegible] [illegible] brassé la cause de M. John C. Calhoun [illegible] du parti qu'il représente. Pendant que le *Morning Post* arborait [illegible] cette nouvelle bannière démocratique, son homonyme du soir, l'*Evening Post*, le représentant de la haute démocratie, resté fidèle au politique de Kinderhook et chargé l'un de ses correspondants d'attaquer vigoureusement M. Calhoun d'[illegible] déjà engagés et [illegible] de devenir sans vie; mais quelle qu'elle soit, elle aura toujours pour effet de jeter la division dans les rangs de nos adversaires.

Les amis de M. Calhoun déploient partout une grande activité; et très probablement ils réussiront à lui assurer les voix des locofocos du Sud. Il est un fait remarquable sur lequel ces derniers ne manqueront assurément pas de porter une grande attention. Parmi les reproches que l'*Evening Post* et son correspondant adressent à M. Calhoun, ils mettent en première ligne son attachement à l'esclavage; ne peut-on pas en tirer la conséquence que M. Van Buren doit être regardé comme le candidat avoué des intérêts abolitionistes? Certes ce serait là pour lui une singulière recommandation! S'il en était ainsi, ne serait-il pas à désirer sincèrement pour nous, hommes du Sud, que la lutte s'engageât entre M. Calhoun et M. Clay? Certes, nous avons une antipathie bien prononcée pour les sentiments politiques de M. Calhoun, pour ses doctrines de libre commerce et de nullification, mais notre [illegible] mieux le voir siéger à la maison blanche que d'être condamnés à y voir rentrer M. Van Buren, comme le représentant des fanatiques du nord! M. Calhoun au moins nous offrirait quelque garantie; il se présenterait dans la lutte sur le même terrain que notre candidat, comme M. Clay, il est possesseur d'esclaves; comme M. Clay, il est né au Sud; comme M. Clay enfin, il est un ardent défenseur de nos institutions; et si par hasard la victoire venait à se déclarer en sa faveur, certes nous éprouverions une vive douleur de l'échec qu'éprouverait l'homme de notre choix et de nos sympathies, mais du moins nous aurions la consolation de nous dire que les plus chers intérêts de notre pays ne sont exposés à aucun danger. Mais un meilleur espoir nous est permis; un meilleur avenir nous est réservé; nous aurons à Washington un plus sûr gardien de nos intérêts, de nos libertés, et de nos principes politiques: le peuple y enverra le grand citoyen de l'Ouest!

BILLETS DE MUNICIPALITE.

Durant les deux jours qui viennent de s'écouler, les billets de municipalité ont subi une certaine dépréciation par suite de la décision rendue dans l'affaire du droit de quayage; cette dépréciation pouvait durer longtemps; elle avait déjà cessé dès hier soir; et nous sommes convaincus que les billets reprendront promptement le niveau désirable. Le sentiment d'alarme qui a causé la baisse, n'est nullement raisonné; il doit disparaître devant la moindre réflexion.

La décision de la Cour de Cité que nous avons mentionnée, et dont appel vient d'être fait à la Cour de Paroisse, n'a pas toute l'étendue que nous lui avions donnée d'abord: cette décision n'a pas prononcé que l'ordonnance de la 2de, municipalité fut illégale et inconstitutionnelle de tous points; elle a seulement déclaré que cette ordonnance, en tant qu'elle *imposait un droit sur les exportations*, se trouvait en conflit avec la clause de la constitution des Etats-Unis qui défend aux Etats de "frapper d'aucun droit ou impôt les exportations ou les importations." Or, dans le cas que le juge Cooley avait à décider, il s'agissait d'articles qui étaient embarqués pour l'exportation et qui se trouvaient frappés par le droit de quayage. On voit donc qu'une foule d'autres questions restent à résoudre, et que le droit de quayage est loin d'être condamné d'une façon absolue. Ainsi il n'y a, nous le répétons, aucun motif de crainte; mais en supposant même que ce droit finit par ne point être reconnu, les autres ressources dont peuvent disposer les municipalités, suffiraient encore largement pour faire face aux engagements de ces corporations.

Pour rassurer entièrement les esprits qui ne seraient point encore pénétrés de la vérité de notre assertion, nous signalerons un seul fait, qui nous vient d'une source fort authentique; la plupart des courtiers qui achetaient hier les billets de municipalité à 15, 16 et 20 pour cent d'escompte, refusaient de les revendre avec un bénéfice de 8 et même de 10 pour cent. Ceci doit donner la mesure de la confiance qu'il faut avoir dans le papier municipal.

Pour éviter du reste des fluctuations du genre de celle qui vient encore de se faire sentir, les municipalités ne devraient-elles pas publier immédiatement un tableau exact de leurs billets en circulation et, des ressources dont elles peuvent disposer pour faire face à leurs engagements. Une pareille publication ne manquerait pas de produire un excellent effet sur l'esprit public. L'ignorance de la situation mène trop souvent à la crainte et à la défiance.

BULLETIN.

La session du Congrès est close! Le 31 août, avant trois heures, le Président du Sénat et l'Orateur de la Chambre des Représentants ont annoncé que les deux Chambres s'ajournaient *sine die*. La dernière séance de la législature nationale a été ce qu'elle est toujours: elle a été consacrée à un "apurement de comptes", s'il faut ainsi s'exprimer. Le Sénat a voté "un bill qui ordonne la vente au pair des fonds publics et autorise l'émission de six millions de bons du Trésor"; après une légère discussion, ce bill a réuni 19 voix contre 8 non. Le gouvernement avait bon besoin de cette mesure pour faire face aux dépenses courantes. Après cette adoption, le Sénat s'est formé en session exécutive jusqu'à l'heure de son ajournement.

La Chambre des Représentants a mis une activité rare dans sa manière de procéder durant ce dernier jour; et M. Tyler s'est certains rapports à [illegible] leur suspendre [illegible]. L'Orateur avait signé dans la matinée différents bills, parmi lesquels se trouvaient le bill pour la réorganisation de la Marine et le bill d'appropriation pour les fortifications. A la fin de la séance, ces différents bills étaient de retour avec la signature de M. Tyler. Malheureusement [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] M. Tyler a [illegible] à la [illegible] de membres à la suite des votes de [illegible] ne se distinguent pas, on le sait, par la [illegible], et sous ce rapport, la protestation [illegible] [illegible]. Le président refuse à la chambre le droit de censurer la conduite de l'Exécutif, M. Tyler en 1834 soutenait que ce droit appartenait au sénat. Si dans une pareille question quelque différence devait exister entre les deux chambres, elle serait en faveur de celle des représentants! M. Botts n'a pas eu de peine à mettre en lumière toutes les contradictions qui existent dans ce document et à faire bonne justice des prétentions de son excellence de Hazard. La meilleure réponse du reste est celle que la chambre elle-même s'est chargée d'adresser; elle se compose, comme nous l'avons dit, des résolutions adoptées en 1834; "Le président, disent ces résolutions," n'a le droit de protester contre aucun des votes ou des procédés de la chambre; sa protestation est une atteinte portée aux privilèges de la Chambre, et ne sera pas enregistrée au procès verbal." Cette simple condamnation est plus éloquente que tous les discours.

Fievre Jaune.—Durant les deux derniers jours [illegible] personnes atteintes de fièvre jaune ont été admises à l'Hôpital de Charité; pendant le même laps de temps, 7 malades sont [illegible] [illegible]

[illegible] d'Ohio.

Les collecteurs des différents ports [illegible] l'ordre de mettre en vigueur, à partir [illegible] [illegible], le nouveau tarif.

Un mouvement sur l'Echiquier.—On lit ce qui suit dans le *National Intelligencer* de Washington:

"Un extra de la Gazette du Kentucky fait valoir les droits du colonel Richard M. Johnson, à la candidature présidentielle. Cet extra donne en même temps le procès verbal d'une assemblée des membres démocrates de la législature du Kentucky, ainsi que celui d'une autre assemblée tenue à Harrisburg, (Pennsylvanie); de ce dernier document nous extrayons la résolution suivante, qui nous paraît fort significative:

"Résolu que la lettre de M. Van Buren à la législature du Missouri, qui *décline sa nomination comme président*, prouve son dévouement aux intérêts du parti démocratique et mérite l'*approbation formelle* du peuple de tout l'Union, et spécialement de la démocratie de la Pennsylvanie."

M. Martin Van Buren serait-il en effet la modestie et le dévouement qu'on lui prête? Se retirerait-il volontairement du champ de bataille? Est-ce que par hasard le "petit magicien" aurait lû dans l'avenir une nouvelle défaite? Cela nous donnerait fort bonne opinion de son magique pouvoir.

Départs et arrivées des Navires à vapeur.

La Caledonia est parti de Liverpool le 19 août, et repartira de Boston le 17 septembre.

L'Acadia est parti de Liverpool le 4 septembre, et repartira de Boston le 1er. octobre.

Le Great Western est parti d'Angleterre le 8 septembre, et le British Queen aujourd'hui.

Durant ce mois, nous aurons conséquemment quatre arrivages d'Europe.

Le navire Hindon, arrivé de Liverpool à New-York, annonce avoir rencontré le 26 août, lat. 42, long. 66, un navire à vapeur français, qui se dirigeait à l'Est; trois jours auparavant il en avait rencontré un autre se dirigeant au nord.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le prix de la farine étant, ce jour, de $6, terme moyen, le pain de première qualité devra, durant la semaine prochaine, peser 41 onces pour dix cents; celui de seconde qualité devra peser 51 1/4 onces.

Samedi, 10 septembre 1842.

Nos lecteurs se rappelleront la révolte qui éclata en fév. dernier, à bord de la goël. de guerre texienne San Antonio, mouillée alors dans notre port, révolte qui coûta la vie au brave lieut. Fuller, et à la suite de laquelle neuf matelots furent arrêtés et comparurent pardevant le maire qui les renvoya en prison, jusqu'à ce qu'il fut décidé sur leur compte. C'est pour procéder à l'extradition de ces prisonniers que le secrétaire du commodore Moore s'est embarqué avant-hier pour le Texas à bord du steamer Merchant, afin d'obtenir du président Houston la réquisition qui doit être faite à ce sujet, au Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Aussitôt que tous les documents en règle seront été présentés au Gouverneur, les marins de la goélette San Antonio seront livrés et dirigés sur Galveston où ils seront jugés par la Cour martiale qui s'ouvrira à bord du navire de guerre texien Austin, aussitôt son arrivée à Galveston.

Un marchand nommé Maxwell, qui était malade depuis quelques jours de la fièvre jaune s'est, avant-hier, dans un moment de délire, jeté par la fenêtre. Ce malheureux, qui ne s'était fait aucun mal en tombant, a été immédiatement transporté dans son lit, où il rendit le dernier soupir quelques minutes après.

Arrestation d'un voleur de Negre.—Un nommé George Washington Bosswell vient d'être arrêté dans la paroisse St. Martin, ayant en sa possession un esclave nommé Lewis appartenant à M. John Hailey de Shelby Co. (Texas.) Ce voleur, pour l'arrestation duquel une somme de $150 était offerte, a été pris à l'instant où il essayait de faire passer de faux billets de banque. On a trouvé sur lui deux billets de banque contrefaits du Kentucky, quelques petits billets de Little Rock et deux billets de $20 chaque de la banque de l'Etat de la Louisiane, également contrefaits.

Un individu nommé John Williams, s'est évadé avec deux nègres de la prison des Opelousas, dans la nuit du 29 du mois dernier.

Nous lisons dans la Gazette de Caddo—La Rivière Rouge monte rapidement, elle aura sous peu atteint un degré d'élévation qui permettra aux bateaux qui naviguent sur cette rivière de reprendre leurs voyages réguliers.

Recolte.—Les chenilles ont fait leur apparition sur plusieurs habitations de la paroisse St. Martin.

Nous lisons dans l'*Impartial* de Vermillonville:—Les résultats de coton de cette paroisse seront encore moins abondants qu'on l'avait cru d'abord. Les chenilles ont commencé leurs ravages, comme en 1840. Elles commencent par manger les feuilles, puis elles attaquent la tige qu'elles dévorent entièrement surtout lorsqu'elle est jeune.

Les journaux reçus par le Star contiennent tous des plaintes des habitants de la rivière Rouge, des Rapides et des paroisses en-dessus. Il paraît que les pluies, les chenilles, la pourriture et la rouille ont causé les plus grands dommages.

La rivière Ouachita baissait à Monroe le 26 du mois dernier.

Le Tarif.—Après quelques réflexions sur la nature générale du Tarif, on lit dans le *Courrier des Etats-Unis*, les observations suivantes:

"D'ailleurs, nous devons le reconnaître, de tous les produits qui composent la masse de l'importation américaine, les produits français ne sont pas toujours les plus maltraités par le tarif tel que l'a amendé le sénat. Les droits spécifiques, c'est à dire fixes et invariables, de $2 50 par livre, sur quelques [illegible] de toute qualité, constituent, dans leur élévation même équivalente à 25 pour cent de la valeur, un avantage pour nos soieries, qui sont généralement de moindre poids et de qualité plus élevée que celles d'Allemagne et de la Suisse. Ce mode de droits aura, en outre, le mérite d'empêcher toute imputation de fraude dans les factures et toute discussion entre les douanes et les importateurs. Quant à nos vins, après avoir été maltraités, exclus, par la chambre, ils ont trouvé plus de justice dans le sénat qui a largement modifié les clauses prohibitives auxquelles ils étaient soumis. Le commerce français est en grande partie redevable de cet heureux résultat aux négociations actives, éclairées, de M. de Bacourt. C'est un hommage que nous croyons devoir rendre à ce ministre, aujourd'hui qu'il a quitté ces bords et que nos révélations, d'ailleurs, mettront à même de juger comment se manipulent les choses législatives dans ce grand laboratoire parlementaire, appelé congrès américain.

Si nous sommes bien informés, les comités du sénat et de la chambre, chargés de rédiger un projet de tarif, et dominés par le louable désir de protéger tous les [illegible], avaient eu de nombreuses conférences officieuses avec les représentants des [illegible]. Des renseignements pleins d'intérêt et des documents précieux à cet égard par M. de Bacourt, il était résulté, pour la majorité des comités, la conviction que les vins français ne [illegible] [illegible] [illegible] être taxés plus qu'ils le sont dans le bill actuel.

L'habile rédacteur avait donc été [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

Le *Gomer* est parti de New-York le 30 août dernier pour se rendre à Norfolk; de là il doit aller à la Martinique, puis dans l'Amérique du Sud. Ce steamer se [illegible], dit-on, notre ville [illegible] expédition méridionale.

Il a été passé, à Natchez, [illegible] mise en vigueur le 1er. [illegible] [illegible] Une [illegible] qui ne se [illegible]

UNE SCENE DE [illegible]

—Louis Lahuberdière, [illegible]

[illegible]

Par [illegible] de M. Germain, riche commissionnaire en [illegible], qui avait fait quelques [illegible] et qui avait pu apprécier sa probité [illegible] de garçon de recettes. Lahuberdière [illegible] M. Germain n'eût qu'à se féliciter de son choix.

Le patron de l'ancien bijoutier [illegible] ses héritiers liquidèrent la maison, et Lahuberdière se trouva encore une fois à la merci des événements. [illegible] avait fait quelques économies, et il voulut tenter de nouveau la chance du commerce. Il acheta des marchandises, obtint du crédit, et ouvrit de nouveau une boutique de bijouterie.

Pendant dix ans son commerce prospéra; mais des spéculations malheureuses lui amenèrent des embarras, et il se vit dans l'obligation de déposer son bilan. Le pauvre diable savait à peine lire et écrire, il n'avait pas tenu de registres, et ses créanciers délibérèrent un instant s'ils ne déposeraient pas contre lui une plainte en banqueroute. Mais ils se contentèrent de faire tout vendre chez lui, et le malheureux, arrivé à plus de soixante ans, se trouva de nouveau sans ressources et bien plus à plaindre que la première fois, où il avait du moins de la force et de la jeunesse. Ne sachant que devenir, il sollicita et obtint une médaille de commissionnaire; il acheta des crochets, et il alla se mettre près d'une borne, attendant qu'on voulût bien lui confier quelque commission ou quelque fardeau.

Mais Lahuberdière était brisé par les années et bien plus encore par les chagrins. Aussi les pratiques étaient-elles bien rares; peu à peu même elles finirent par manquer tout à fait, et le pauvre commissionnaire, pour ne pas mourir de faim, fut obligé de tendre la main à la charité publique.

C'était donc une prévention de mendicité qui l'amenait devant la police correctionnelle.

Toutes les circonstances que nous venons d'énumérer ont été révélées au tribunal par Me. Marchal, défenseur du prévenu, et elles se trouvent confirmées en grande partie par les pièces de l'instruction.

M. le président interroge Lahuberdière avec beaucoup de bonté et d'intérêt, et lui demande s'il n'a pas de parent qui puisse prendre soin de lui.

Lahuberdière: J'ai un neveu qui habite la Normandie; je me suis décidé à lui écrire quand j'ai été arrêté; mais je ne sais pas s'il aura voulu venir... Il y a si longtemps que je ne l'ai vu!

Aussitôt on entend dans l'auditoire une voix prononcée d'une voix émue: "Pardon, excuse, que je passe! gare donc, vous autres!"

Et une grosse femme d'une quarantaine d'années, haute en couleurs, s'avance au pied du tribunal. Une robe de jaconas à bouquets fait saillir ses formes robustes; un châle de dentelle couvre ses épaules; son bonnet, richement monté, est celui que portent les paysannes aisées de la Normandie: il est garni de larges barbes en point d'Angleterre, de quoi attifer dix lorettes; des bijoux d'or massif chargent sa poitrine, autour de laquelle une chaîne épaisse vient s'enrouler trois fois pour se rattacher à une grosse montre d'or qui doit bien être depuis cent ans dans la famille. Cette brave femme déclare se nommer Etiennette Bardin, femme Lahuberdière.

M. le président: Vous êtes parente du prévenu?

La femme Lahuberdière: Je suis sa nièce par mon homme qu'est son neveu. Comme il est plus utile que moi à la maison, il m'a dit comme ça: "Femme, va-t-en bien vite à Paris chercher notre oncle, et amène-le ici..." Et me v'là. (Se tournant vers le prévenu.) C'est donc vous qu'êtes notre oncle?... Excusez, dame, c'est que je ne vous ai jamais vu.

M. le président: Ainsi vous le réclamez?

La femme Lahuberdière: Je crois bien, c'pauvre cher homme! Ah çà! notre oncle, pourquoi donc que vous ne nous avez pas écrit plutôt? A quoi que ça sert d'avoir des parens pour se gêner? C'est bête, ça, not'oncle, permettez-moi de vous le dire.

Le prévenu: Je n'osais pas, ma nièce.

La femme Lahuberdière: Ah mon Dieu! mon Dieu! qu'il faut donc que vous ayez souffert! Vous êtes un brave homme, n'est-ce pas? Eh bien! faut pas rougir d'être malheureux. Vous viendrez à la maison, et il n'y paraîtra plus.

Le prévenu: Oh! que je vous remercie!

La femme Lahuberdière: Encore une bêtise! Pourquoi donc ça, me remercier?... y a-t-il pas de quoi? Nous avons des bœufs, des vaches, des chevaux, des cochons, des canards, des dindons...; une personne de plus, c'est pas grand' chose!

Le pauvre vieillard pleure, et le tribunal s'empresse de le renvoyer absous.

L'audiencier, à la femme Lahuberdière: Vous viendrez demain matin à huit heures à la prison, on vous rendra votre oncle.

La femme Lahuberdière: Si tard que ça!

Elle s'approche de son oncle, et lui mettant dans la main une pièce de cinq francs toute neuve: "Tenez, lui dit-elle, vous ferez venir une bonne bouteille de vin et un bon plat de fricot.....ça vous fera dormir, et demain viendra plus vite.....Je vous porterai des z'hardes en allant vous chercher."

La bonne femme applique deux gros baisers sur les joues amaigries du vieillard, et sort en essuyant une larme. [*Gazette des Tribunaux.*]

Messieurs les Editeurs:

Veuillez annoncer que l'Hon. CH. DERBIGNY sera soutenu par une grande majorité de votans de la paroisse Jefferson, à la prochaine élection pour représentant de ladite paroisse à la Législature de l'Etat.

Un grand nombre de votans de la paroisse Jefferson.

6 sept—2f*

☞ Le tarif sur les produits débarqués à la Nouvelle Orléans, a augmenté la valeur des propriétés au Faubourg Lafayette et Livaudais. La demande de propriétés riches dans le haut de la ville prouve chaque jour de l'extension. Les personnes qui désirent placer leurs fonds dans les terrains et valeurs qui aujourd'hui sont une bonne occasion de se procurer à la vente de lots de bâtisse qui aura lieu aujourd'hui à l'Arcade de Banks, par

J. A. BEARD & Co.

10 sept

☞ L'attention des acheteurs est appelée à une vente de vieux vins de choix, payables en billets de la première et de la seconde municipalités, qui aura lieu cet après-midi, à quatre heures et demie, au magasin de R. A. Lefebvre & Co., No. 16, rue Toulouse. Voir aux annonces.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Barque Josephine, Johnson, Philadelphie, J D Denegre
Goelette Virginie Antoinette, Place, Tampico, A Capdevielle & Ouvelle
Steamer Merchant, Boylan, Galveston, Fracland, Jefferson, Campêche, S Fernandez Coupé

ARRIVES.

Bateau de remorque Shark, Boulding, des Passes—avec le navire Hope.

Bateau de remorque Invincible, Mowers, du dessous des Anglais, avec la barque Finland.

Bateau de remorque Panther, Beebe, des Passes, avec le navire St. Mary et le brick Alexandre.

Bateau de remorque Tyrian, Wren, des Passes, avec le navire Clarissa Andrews.

Navire St. Mary, Paxton, de New York.
Navire Clarissa Andrews, Colby, de Malaga, par la voie de Gibraltar.
Navire Hope, Soule, de Liverpool.
Barque Finland, Vason, de Hamburg.
Brick Alexandre, [illegible], de Sisal.
Goel. Albertine, Phillips, Mobile.
Steamer Clipper, Beery, Bayou Sara.
[illegible]

MEMORANDA.

Philadelphie, 31 août—Expédiés, barque Mary and Jane, Fitmer, N. Orléans.

New York, 31 août—Arrivé, navire [illegible], N. Orléans, 1 sept. Expédié, navire Louisville, Hunt, N. Orléans.

[illegible], lat. 47, long. 31, le 4 août, navire Mollard, de la N. Orléans pour Liverpool.

☞ Le navire Hope, capt. Soule, de Liverpool, est au [illegible] [illegible]

[illegible]

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, [illegible] sept. 1842.

[illegible]

La plus grande agitation règne depuis deux jours sur notre marché monétaire, à cause de la dépréciation survenue dans les billets de municipalité. Cette dépréciation, provenant de la décision qui a été rendue contre la nouvelle taxe de wharfage, qui venait d'être imposée par les municipalités. Cependant l'opinion générale est que cette cause n'est pas suffisante pour occasionner une panique semblable, et qu'une nouvelle décision des hautes Cours, ayant la compétence [illegible] jugement que vient de rendre la Cour de Cité, et qu'alors les billets reprendront leur ancienne valeur. Aujourd'hui les courtiers offraient de 14 à 15 pour cent d'escompte, des billets de municipalité, mais ne paraissent généralement pas vendre à [illegible] pour cent d'escompte, ce qui prouve que la confiance, bien juste, que le public a mise dans ces billets, n'est pas tout à fait perdue et que, malgré tout ce qu'on en pourrait dire ils ne seraient pas de faire partie de notre circulation, quand bien même la nouvelle taxe de wharfage serait déclarée illégale et inconstitutionnelle.

Le temps a été très chaud pendant tout le courant de la semaine, le thermomètre marquait de 88 à 90 à l'ombre. [illegible] [illegible]

COTON—[illegible] depuis le 3 du courant de Louisiane et Mississippi [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ballots, ce qui fait une réduction de stock de 4,907 balles et laisse en mains y compris ce qui se trouve à bord des navires non encore expédiés aujourd'hui un stock de 10,300 balles.

ETAT DU COTON

1842 Septembre 1er. Stock en mains,		6,180
Reçu depuis le 3 du courant,	4,408	
Antérieurement,	76	4,484
		10,664
Expédié depuis le 3 du courant,	69	
Antérieurement,	217	286
Stock en mains		10,378

La demande de coton a été très active, 3,300 balles environ, nouvelle récolte, ont changé de mains et ont été en grande partie prises pour les marchés du Nord et ceux de France. Les prix ont augmenté de 1/2 cent sur ceux de la semaine dernière. Nous signalons les ventes ci-après: [illegible] balles Louisiane et Mississippi à 8 cents, [illegible]

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississippi:

Ordinaire et bas, de	6 à 6 3/4
Ordinaire,	7 à 7 1/4
Bon ordinaire,	8 à 8 1/4
Bon ordinaire et petit courant,	8 1/2 à 9
Petit courant et courant,	10 à 00
Bon courant,	00 00

TABAC—Les ventes depuis notre dernier rapport s'élèvent à environ 250 boucauts. Les transactions sont assez limitées à cause du stock peu élevé actuellement en vente. Les prix sont sans changement.

Arrivé depuis le 3 du courant, 440 boucauts: Expédié dans le même espace de temps. Pour Philadelphie 80; Baltimore [illegible]; Ensemble 170.

ETAT DU TABAC

1842 Septembre 1er. Stock en main		3008
Reçu depuis le 31 du mois dernier,	440	
Antérieurement,	—	440
		3,448
Expédié depuis le 3 du courant,	170	
Antérieurement,	334	504
Stock en mains		2,944

SUCRE—Le marché a été très calme cette semaine, les ventes n'ont eu lieu que pour le détail, les prix ont augmenté. Nous notons aujourd'hui, les qualités [illegible] à [illegible]

Depuis la promulgation du tarif les sucres étrangers ont augmenté de un cent par livre sur les prix portés à ceux des sucres [illegible].

MELASSE—Le stock en vente est tellement réduit qu'il ne se fait guère que des ventes en détail. Nous cotons cet article de 18 à 19 cents le gallon.

CAFE—Le marché est toujours très calme aux prix portés à nos dernières cotes.

FARINE—La même inactivité règne toujours sur ce marché, il ne s'y fait rien, et ce n'est quelques ventes pour les besoins de la consommation. Nous cotons la superfine $6 le baril.

PRODUITS DE L'OUEST—Il n'est survenu cette semaine aucun changement sur le marché aux provisions qui est toujours très calme et très inactif.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—Les différences de registres de ces articles sont toujours en demande et depuis nos prix portés à nos dernières notes.

CHANGE A L'INTERIEUR.

Sterling 60	6 à 8 1/2 p. et	de prime	
France,	5 60 à 5 65	do	
New-York, 60 jours de vue	2 1/2 à 3	do	
Do	30 do	do	
Do	à vue	de pair à 1 p	do
Philadelphie 60 jours de vue,	2 1/2	do	
Do	à vue	1 1/2	do
Boston	60 jours	2 à 3	p. et de prime

FRET.

Coton pour Liverpool	5/16d
Do de Havre,	1 cent
Do de New York,	60 par bale
Do de Boston,	1 c
Tabac pour Cowes,	20 à 30
Do de Londres directement,	[illegible]
Do de New York,	[illegible]
Do de Boston,	[illegible]
Do de Philadelphie,	[illegible]

MARCHÉ MONETAIRE DE LA NLLE-ORLEANS.

Espèces		pair
Billets de la Banque de l'Union		16 à 11 p c escompte
do	Artisans & Commerçants	pair
do	Louisiane	pair
do	Cité	16 à 16
do	Etat de la Louisiane	[illegible]
do	Consolidée	[illegible]
do	Commercial	[illegible]
do	Canal	[illegible]
do	Carrollton	[illegible]
do	Citoyens	[illegible]
do	Mécaniques	[illegible]
do	Atchafalaya	[illegible]
do	Exchange	[illegible]
do	Gaines	[illegible]
do de la 1re et 2de Municipalités		16 à 18
do	3me do	[illegible]
do	Alabama	[illegible]
do	Kentucky	[illegible]
do	Tennessee	[illegible]
do	Ohio	[illegible]
do	Illinois	[illegible]
do	Indiana	[illegible]

SANGSUES

VENANT de Nantes, arrivé par le navire Rubicon, du Havre, à vendre à juste prix en gros et en détail. S'adresser à [illegible] de la rue Esplanade, [illegible] Canal [illegible] No. [illegible]

10 sept—4 JEAN PIERRE SOUBIRAN.

SANGSUES.

Entrepôt général, rue du Quartier, No. 46, entre Condé et Vieille Levée.

REÇU par les derniers arrivages, des Sangsues de Bordeaux [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

PAR LE MARSHALL DES ETATS-UNIS.

[illegible]

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES E. U.—District Oriental de la Louisiane—No. 111—[illegible] [illegible]

[illegible]

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS, District Oriental de la Louisiane—No. [illegible] [illegible] [illegible]

En vertu d'un ordre de cour, émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis, pour le district susdit, je vendrai en vente publique, le lundi 3 octobre 1842, à dix heures A. M. à la résidence de F. Durrive, encoignure des rues des Remparts et Ursulines,

Un lot de meubles,
Une brouette et un cheval.
Conditions de la vente, comptant.

A. SIDNEY ROBERTSON,
10 sept—2t [illegible] Marshal des Etats-Unis

LE SCHISME
DE L'EGLISE ST. LOUIS,

Brochure contenant tous les documens officiels, les articles qui ont paru à ce sujet, la dernière réponse à M. Fouché, ainsi que le résultat de l'élection.

A VENDRE

A l'imprimerie de l'Abeille et chez les libraires français de cette ville.
Prix.........................50 cents.

☞ Le navire RUBICON, capitaine Thompson, du Havre, est en déchargement vis à vis le [illegible] [illegible] [illegible]

S & J P WHITNEY,
8 sep 73 Camp

CIMETIERE CYPRESS-GROVE.

UNE portion de [illegible] [illegible] [illegible]

GEORGE BEDFORD,
9 sept Bureau de la Comp. d'Assurance des Pompiers.

AYANT [illegible]

ROLLINS [illegible]
6 sept—2 17, rue St. Louis.

BEURRE—25 barillets [illegible] à vendre par
MULLIN & WOODRUFF,
70 Camp

FARINE—116 barils superfine, à vendre [illegible]
MULLIN & WOODRUFF
70 Camp

WHISKEY—40 barils [illegible]
E & F T PRESCOTT,
16 Canal

CHANGEMENT de domicile—H. G. HOBBS, a transporté son magasin du No. 12 rue de la Douane au No. [illegible]

COUVERTURES françaises [illegible]
SCHMIDT & Co.

TOILE d'emballage Allemande [illegible]
SCHMIDT & Co.

DAMEJEANNES de cinq gallons, à vendre par
SCHMIDT & Co.

VINS en caisses—[illegible]

ALOUER [illegible]

WHISKEY [illegible]
J. A. [illegible]

SEL—[illegible]
S & J P WHITNEY, 73 Camp

CAFE de la Havane—[illegible]
CUCULLU, LAFEYRE & Co

SUCRE de la Havane—[illegible]
CUCULLU, LAFEYRE & Co

TABAC en feuilles—[illegible]
CUCULLU, LAFEYRE & Co.

CIGARES [illegible]
CUCULLU, LAFEYRE & Co.

AMANDES—[illegible]
CUCULLU, LAFEYRE & Co.

VINS—[illegible]
CUCULLU, LAFEYRE & Co.

CHAPEAUX—[illegible]

BOUTEILLES [illegible]
FRIEDE & Co.

QUINCAILLERIE et papier à envelopper à vendre par [illegible] & Co.

MAISONS A LOUER.

UNE maison en briques à 3 étages, [illegible] [illegible]

J. ALBERT, [illegible] rue St. Louis.

MAGASINS A LOUER—[illegible]

BAUME COMPINOT—[illegible]

[illegible]

VENTES DE SHERIF.

COUR DE PAROISSE—[illegible]

V. ALLAIN,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

[illegible]

COUR DE PAROISSE—[illegible]

V. ALLAIN,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

COUR DE PAROISSE—[illegible]

V. ALLAIN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans

COUR DE PAROISSE—[illegible]

V. ALLAIN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

COUR DE PAROISSE—[illegible]

V. ALLAIN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE GROUX.

COUR DES PREUVES—[illegible]

V. ALLAIN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans

COUR DE PAROISSE—[illegible]

V. ALLAIN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans

COUR DE COMMERCE—[illegible]

L. A. DUCROS.
Shérif de la Cour de Commerce.

COUR DE COMMERCE—[illegible]

L. A. DUCROS.

COUR DE COMMERCE—[illegible]

L. A. DUCROS,
Shérif de la Cour de Commerce.

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS—[illegible]

[illegible]

POUR ST LOUIS—[illegible]

[illegible]

POUR LE HAVRE—Le navire [illegible]
S. & J. P. WHITNEY,
73 Camp

POUR BOSTON—La barque [illegible]
S & J P WHITNEY,
73 Camp

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe et fin voilier, ONTARIO, [illegible]
LEVI H GALE,
[illegible], Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe, SWEDEN, [illegible]
S. & J. P. WHITNEY,
73, Camp.

POUR LE HAVRE—La barque [illegible] ELIZA THORNTON, [illegible]
S & J P WHITNEY
73 Camp

POUR NEW YORK—Le navire GASTON, [illegible]
MULLIN & WOODRUFF
70 Camp

POUR [illegible]—[illegible]
J. D. WENTGRE

POUR NEW YORK—Le navire ROSE, capitaine J H Conkling, [illegible]
T & S TOBY & BOGERT,

POUR PHILADELPHIE—[illegible]
T. & S. TOBY & BOGERT,

POUR NEW YORK—[illegible]
T & S TOBY & BOGERT,
[illegible], rue de Camp

BATAILLON D'ARTILLERIE.

LE Bataillon se réunira, en bourgeois, Dimanche prochain, 11 de septembre, à dix heures du matin, [illegible]

Par ordre du major,
F. SAUTON, Adjudant Major.

GARDES D'ORLEANS, attention!

Les membres de la Compagnie sont [illegible]

Par ordre du capitaine.
E. [illegible], Sergent Major.

[illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MADAME [illegible]

MADAME CLARET,
ACCOUCHEUSE.

[illegible]

LOUIS [illegible]

MAGASIN DE PIANO FORTES—[illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

AVIS D'ENCAN.

[illegible]

PAR HEWLETT & CAMAS.

IL sera vendu [illegible]

PAR HEWLETT & CAMAS.

IL sera vendu [illegible]

VENTE FORCEE.

[illegible]

PAR J. B. PLACE.

[illegible]

Vins, Liqueurs et Chocolats.

[illegible]

VENTE POUR CAUSE DE DEPART.—[illegible]

[illegible]

LECCIONES PARTICULARES DE LA LENGUA INGLESA.

MR. ORTON, profesor de la lengua inglesa [illegible]

A. ORTON.

LANGUES MODERNES.

J. S. DE FALOS, [illegible]

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,
Fondée et dirigée par Mme. DELAGUELLE,
A GREENVILLE, [illegible]

[illegible]

SAN [illegible] DE CARROLLTON.

[illegible]